CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction de l'Insertion 0413319866

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET : Action "parrainage vers l'emploi des jeunes diplômés BAC+3 et plus, de moins de 30 ans et bénéficiaires du RSA": convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Nos quartiers ont des talents (NOT).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion.

Elle est portée par l'association nos quartiers ont des talents (NQT).

L'action relève de l'accompagnement professionnel.

Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'association nos quartiers ont des talents (NQT) propose l'action «parrainage vers l'emploi des jeunes diplômés BAC+3 et plus ; de moins de 30 ans et BRSA» en faveur de 70 personnes sur le territoire du département.

La durée moyenne d'accompagnement et de retour à l'emploi des jeunes diplômés parrainés par l'association NQT est de 6 mois.

Le parcours se déroule sur 12 mois maximum.

Les entretiens, mensuels, d'1h30 environ entre le jeune et son tuteur, se déroulent au sein de l'entreprise.

Le suivi du parcours du jeune, le suivi de son parrainage et le suivi du travail réalisé en ateliers collectifs sont assurés par un chargé de mission de l'association NQT.

NQT s'engage annuellement à :

- parrainer 70 jeunes, au minimum, dans ce dispositif;
- réaliser la sortie positive de 35 jeunes accompagnés (taux de sorties positives de 50%).

Sont considérées comme sorties positives les sorties en emploi ou en formation qualifiante ou toute autre sortie se concrétisant par une sortie du dispositif RSA.

En ce qui concerne les résultats obtenus :

- Bilan intermédiaire arrêté au 06/11/2017, cette nouvelle action ayant débuté le 01/04/2017 : Parmi les 53 jeunes diplômés BRSA parrainés :
 - 26 ont accédé à un emploi pérenne et qualifié (CDI ou CDD > à 6 mois) ;
 - 3 ont accédé à une formation.

Le taux de réalisation de sorties positives est de 88% à 7 mois de réalisation de l'action.

La majorité des jeunes diplômés à l'échelle départementale sont des jeunes femmes. La moyenne d'âge des jeunes parrainés est de 26 ans.

Les jeunes attendent, en moyenne, 2 à 3 ans après l'obtention de leur diplôme avant de s'inscrire dans le dispositif proposé par NQT. En effet, ces derniers, privilégient souvent, à l'issue de leurs études, un accès rapide à l'emploi peu qualifié de type « emploi alimentaire».

Les freins identifiés à l'entrée dans l'action sont majoritairement le savoir-être et la mobilité et font l'objet d'une prise en compte individualisée. Des progressions de parcours sont avérées et optimisent fortement l'accès à l'emploi.

En conséquence les résultats de l'action sont très satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/04/2018 au 31/03/2019 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association NQT selon la proposition énoncée dans le tableau annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL